



Lyon, le 15 juin 2021

Monsieur le ministre  
des affaires sociales et de la santé  
8 avenue de Ségur  
75350 PARIS SP 07

**Objet : Votre audition par la MECSS du 10 mai dernier**

Pièce jointe : Page de garde de la Partie 2 de l'instruction DGS/EA/2011/406, Liste des Missions

**Copie : Monsieur le Président de la République Française  
Mme A Firmin Le Bodo et M. JC Grelier, députés, rapporteurs de la MECSS pour l'étude sur les agences  
régionales de santé**

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi avec intérêt votre audition par la MECSS, et je me permets, par ce courrier et en tant que secrétaire général du Syndicat national des personnels de santé-environnementale (SYNAPSE) qui regroupe donc les adjoints sanitaires, les techniciens sanitaires, les ingénieurs d'études sanitaires et les ingénieurs du génie sanitaire, d'user de mon droit de suite afin d'apporter quelques compléments, voire corrections, à certains de vos propos. Je m'y sens invité par les termes mêmes de votre intervention.

**NON** : les IGS ne sont pas que des ingénieurs des eaux ! Ils assument la supervision des 27 missions réalisées par les services santé-environnement (Cf. instruction DGS/EA/2011/406 du 26 octobre 2011 relative aux missions des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le domaine de la santé environnementale).

**NON** : les IGS ne sont pas que des « gars », des « mecs », elles sont même à plus de 55% de femmes.

**NON** : les IGS n'ont pas été recasés comme délégués départementaux à la création des ARS. Certains IGS sont délégués départementaux, mais ils sont rares : 3 pour toute la France en 2019 (source : DRHM), et ce chiffre reste constant ! Et pourtant, il semblerait que leurs compétences n'aient jamais été mises en défaut, la plupart ayant même le record de longévité de leur région sur leur poste.

**NON** : les « toubibs en blouse blanche » comme la médecine du travail ne sont pas capables d'expliquer les impacts de l'environnement sur la santé et ne sont pas, non plus, les plus à même de savoir la nature des produits dans l'usine qui, combinés et en combustion, pourraient provoquer des dégâts sanitaires. La santé environnementale n'est pas (ou très peu) abordée dans les études médicales. Il faut une approche globale qu'ils n'ont pas.

**NON** : il n'est pas possible d'avoir une uniformité dans l'organisation territoriale ; sans aller jusqu'aux sites SEVESO, l'existence ou pas d'un littoral ou d'une activité saisonnière, par exemple, change radicalement la donne, mais une organisation solide est nécessaire pour sanctuariser les effectifs et préserver les missions.

**Arrêtez** de penser « chimie » quand on parle « risques environnementaux ».

**Arrêtez** de croire que le soin règle tous les problèmes de santé, alors que le plus efficace est toujours de ne pas être malade. Même si c'est compliqué de compter les épidémies évitées...

Je ne vais pas reprendre tout l'argumentaire que j'ai développé lors de mon audition par la MECSS, mais je tiens à votre disposition le texte de mon intervention préliminaire. Avant de rebondir sur certains points particulièrement pertinents de votre intervention, je vous propose ci-dessous une synthèse de ce qu'est la santé-environnementale telle qu'elle est menée dans les services santé-environnement des ARS.

Notre rôle, le cœur de notre métier, est d'évaluer l'état des milieux de vie, et de corriger les dérives que nous constatons par nos missions d'inspection/contrôle, avant que ces dérives n'aient un impact sur la santé des populations. Nous faisons donc de la prévention primaire, en lien avec toutes les composantes de notre société : particuliers, professionnels, associations, collectivités, services de l'État...

Évidemment, nous intervenons également en cas de crise et apportons nos compétences à la réponse de l'État. De nombreux professionnels de santé environnementale ont d'ailleurs montré leur efficacité dans la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 en 2009. En gestion de crise, la priorité est la mise en sécurité des

populations. C'est donc seulement à l'issue d'une évaluation risques sanitaires portée sur les différents compartiments de l'environnement que peuvent être construites les réponses permettant la mise en place de solutions adaptées et pérennes.

Si l'approche est nécessairement globale, les réponses sont nécessairement spécifiques. Et donc, potentiellement décalées dans le temps en fonction des données disponibles.

Nous opérons dans un contexte en constante évolution, que ce soit par l'émergence de nouvelles problématiques (lutte anti-vectorielle, ondes électro-magnétiques, marchands de sommeil, perturbateurs endocriniens...) ou par l'actualisation des données disponibles (la science progresse constamment, rendant nécessaire des mises à jour en continu de nos processus et souvent une modulation des décisions) ou tout simplement un nouveau cadre réglementaire.

La coordination opérationnelle de chaînes multi-partenariales et la collaboration étroite avec le corps préfectoral constituent les fondements de l'action en santé-environnementale et font partie intégrante du génome des services santé-environnement, au travers d'une approche transversale et multi-factorielle.

***La santé environnementale, c'est de la santé publique, c'est de la protection des populations par rapport à un environnement dégradé, c'est de la prévention et c'est de la sécurité sanitaire ! C'est tout cela à la fois !***

***En fait, et pour reprendre vos propos, dans la réalisation quotidienne de leurs missions, les services santé-environnement font : de l'information, de la formation, de l'enquête sur place, et ils disposent de la capacité à se projeter immédiatement pour organiser des prélèvements d'eau ou des prélèvements d'air et d'intégrer toutes ces composantes dans une analyse globale.***

***Pas besoin, donc, de préventologie, faites donc confiance à vos services...***

L'évidence devrait être que la santé publique et sa composante environnementale ne peuvent être déclinées de façon opérationnelle qu'au niveau local, or il semble que ce ne soit toujours pas acquis. S'appuyer la société civile est également une évidence, et déjà une réalité pour les services santé-environnement. Cependant, cela suppose un ancrage territorial fort et reconnu, avec un pilotage au plus près des acteurs...

Au gré des différentes circulaires listant les missions des services santé-environnement ou des rapports de l'IGAS pointant les dérives entre missions et moyens, les représentants, institutionnels ou syndicaux, de la filière santé-environnement ont constamment demandé que ces travaux soient menés jusqu'au bout et définissent des critères permettant de fixer des effectifs solides. Sans résultat jusqu'à présent...

Le travail n'est pas simple car ces critères sont multiples et doivent donc intégrer les 27 missions « officielles » citées dans l'instruction de 2011, mais aussi les problématiques émergentes, avec leurs approches techniques ou même sociales. De fait, un tel travail sera évidemment bien plus pertinent que de décréter *ex nihilo* depuis Paris ou n'importe quelle capitale régionale qu'il faut 3 techniciens sanitaires et 2 ingénieurs dans chaque service santé-environnement en département.

Monsieur le Ministre, je déduis, peut-être à tort, de votre audition qu'il n'y a dans votre entourage aucune personne capable de vous expliquer ce qu'est la santé-environnementale ou ce que font les services santé-environnement, services qui vous sont pourtant rattachés, qui croient en ce qu'ils font et qui sont en première ligne dans la réponse au public sur des problématiques qui le préoccupent de plus en plus.

***C'est regrettable, mais ce n'est pas une fatalité.***

Vous avez l'opportunité, de par votre fonction, de par le travail réalisé par la MECSS, de par l'expérience tirée de la crise actuelle, de remettre la santé-environnementale à sa juste place au sein du Ministère de la Santé (et non d'un Ministère du Soins) : ce travail ne nécessite pas beaucoup de temps ni d'argent, d'autant que la prévention coûte toujours moins cher que le soin. Il existe déjà beaucoup de matière sur ce sujet, et des professionnels compétents dans les services santé-environnement qui pourront vous accompagner.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez développer cet échange.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération déterminée.



Frédéric Le Louédec  
Secrétaire général